

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

A 721 05

Déclaration de Maladie : № S19-0050550

<input checked="" type="checkbox"/> Maladie	<input type="checkbox"/> Dentaire	<input checked="" type="checkbox"/> Optique	<input type="checkbox"/> Autres
Cadre réservé à l'adhérent (e)		Société	
Matricule : 865		RAM	
<input type="checkbox"/> Actif	<input type="checkbox"/> Pensionné(e)	<input type="checkbox"/> Autre : Permanente	
Nom & Prénom : BAHLoul Zohra		Date de naissance : 1946	
Adresse : 25 Rue Michel Auger - Casablanca		Tél. : 0661319343	
		Total des frais engagés : 822,00 Dhs	
Cadre réservé au Médecin			
Cachet du médecin :			
<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; display: inline-block;"> Dr. Ghizlane OUKACHA SPECIALISTE OPHTALMOLOGISTE 39, Rue Al Fourat, n° 10, 1er Etage Maârif Extension 20370 - Casablanca Tél: 05 22 22 55 59 - Fax: 05 22 73 55 49 </div>			
Date de consultation : 27/06/2023			
Nom et prénom du malade : BAHLoul Zohra Age:			
Lien de parenté : <input type="checkbox"/> Lui-même <input type="checkbox"/> Conjoint <input type="checkbox"/> Enfant Nature de la maladie : Arthrose / Ersa / Myodystrofie			
En cas d'accident préciser les causes et circonstances :			
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.			

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : **Casab 27/06/23** Le : **18 AOUT 2023**

Signature de l'adhérent(e) :

MUPRAS

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
27/06/2023	CS		300.00 Dh	Dr. Ghizlane OUAZZAL SPECIALISTE OPHTALMOLOGISTE 39, Rue Al Fouad n°10, 1er étage Maârif, Casablanca 20370 - Casablanca Tél: 0522 236666 - Fax: 0522 236666

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
<p>PHARMACIE LES IRISSES Dr. LEMSEFFER Maak 164, Boulevard d'Anjou (Angle Rue Molière) (Angle Rue Molière) Tél. : 05 22 36 24 79</p>	2.11.61/23	528,00

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	
DUO-VISION OPTICIENS OPTOMÉTRISTES 6402 Sherbrooke Est Montréal QC H1N 3P6 (514) 251-4747	18/07/23					Monture \$1.100 Verres \$1.500 Total \$600.00 Dollars Canadiens

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

	H
25533412	21433552
00000000	00000000

[Création, remont, adjonction]

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION



- Ophtalmologiste
- Diplômée de la Faculté de médecine de Paris
- Ex praticienne des hôpitaux de France
- Membre de l'Association Française d'Ophtalmologie
- Chirurgie de la cataracte et du glaucome
- Chirurgie réfractive au laser
- Adaptation des lentilles de contact
- Rétine médicale
- Agrée pour permis de conduire

- اختصاصية في أمراض وجراحة العيون
- خريجة كلية الطب بباريس
- اختصاصية ملحقة سابقاً بالمستشفيات الفرنسية
- عضو في الجمعية الفرنسية لأطباء العيون
- جراحة العدسة . جراحة القرنية بالليزر
- تركيب العدسات اللاصقة
- أمراض الشبكية
- مرخصة لإعطاء شهادة القدرة على السياقة

27 juin 2023
Casablanca, le

Mme BAHLOUL Zohra

92,--13

1/ OXYMAG CP 375

1 cp le soir, pendant 3 Mois

66,00

2/ VISRELAX

une goutte 3 fois par jour, dans les deux yeux, pendant 1 Mois

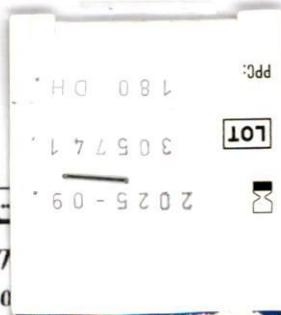
170,00

3/ HYLOGEL

1 application 2 à 4 fois par jour, dans les deux yeux, pendant 6 Mois

520,--

Dr. Ghizlane OUKACHA
SPECIALISTE OPHTALMOLOGISTE
39, Rue Al Fourat, n° 10, 1er Etage
Maârif Extension 20370 - Casablanca
Tél. : 05 22 36 28 79



ت - الطابق الأول، رقم 10 المعارض 20370 - الدار البيضاء

39, Rue Al Fourat, 1^{er} étage, N 10 Maârif extension, 2037

droukachaghizlane@gmail.com / INPE 0

05 22 23 55 59/49 - 06 28 90 21 71

OXYMAG® 375 mg

Magnésium marin, bisglycinate & malate. VP 82. 86

Lot / Batch n°:

23078 02/26
92,00

PPC (DH):

Complément alimentaire, ce n'est pas un médicament

OXYMAG® 375 mg

Magnésium marin, bisglycinate & malate. VP 82. 86

Lot / Batch n°:

23078 02/26
92,00

PPC (DH):

Complément alimentaire, ce n'est pas un médicament

OXYMAG® 375 mg

Magnésium marin, bisglycinate & malate. VP 82. 86

Lot / Batch n°:

23078 02/26
92,00

PPC (DH):

Complément alimentaire, ce n'est pas un médicament

- Ophtalmologiste
- Diplômée de la Faculté de médecine de Paris
- Ex praticienne des hôpitaux de France
- Membre de l'Association Française d'Ophtalmologie
- Chirurgie de la cataracte et du glaume
- Chirurgie réfractive au laser
- Adaptation des lentilles de contact
- Rétine médicale
- Agrée pour permis de conduire



- اختصاصية في أمراض وجراحة العيون
- خريجة كلية الطب بباريس
- اختصاصية ملحقة سابقا بالمستشفيات الفرنسية
- عضو في الجمعية الفرنسية لأطباء العيون
- جراحة العدسة . جراحة القرنية بالليزر
- تركيب العدسات اللاصقة
- أمراض الشبكة
- مرخصة لإعطاء شهادة القدرة على السياقة

27 juin 2023
Casablanca, le

Mme BAHLOUL Zohra

Monture + verres correcteurs progressifs
Antireflets, Amincis

VL : OD = + 2.25 (- 3.50 à 105°)

OG = + 0.25 (- 3.50 à 80°)

VP : ODG = Add : + 2.50

Dr. Ghizlane OUKACHA
SPECIALISTE OPHTHALMOLOGISTE
39, Rue Al Fourat, N° 10, 1er Etage
Maârif Extension 20370 - Casablanca

39, زققة الفرات - الطابق الأول، رقم 10 المعارض 20370 - الدار البيضاء

39, Rue Al Fourat, 1^{er} étage, N 10 Maârif extension, 20370 Casablanca

✉ droukachaghizlane@gmail.com / INPE 091167122

☎ 05 22 23 55 59/49 - 06 28 90 21 71



DUOVISION MONTRÉAL
6402 RUE SHERBROOKE EST
MONTREAL
QUEBEC, H1N 3P6
(514) 251-4747

BAHLOUL ZOHRA
25 MICHELANGE
CASABLANCA, MAROC
0-66139393

Date 2023-07-18

QTE	No Item	Description
2	LENT	VERRES OPHTALMIQUES FOYERS PROGRESSIFS
1	MTR	MONTURE OPHTALMIQUE

Prix unit.	Prix
250.00 \$	500.00 \$
100.00 \$	100.00 \$

Sous-Total :	<u>600.00 \$</u>
Escompte :	0.00 \$
TPS 1160938933 :	0.00 \$
TVQ 1202047625 TQ 0001 :	<u>0.00 \$</u>
Total :	<u>600.00 \$</u>
Dépôt 2 :	0.00 \$
Dépôt 1 :	<u>600.00 \$</u>
Solde :	<u>0.00 \$</u>